



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°74-2018-037

PUBLIÉ LE 26 AVRIL 2018

# Sommaire

## **74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie**

74-2018-04-26-005 - Arrêté préfectoral n° DRHB BOA 2018-005 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire en préfecture (4 pages) Page 3

74-2018-04-26-004 - Arrêté préfectoral n°DRHB BOA 2018-004 donnant délégation de signature à Mme la directrice des ressources humaines et du budget (2 pages) Page 8

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2018-04-26-005

Arrêté préfectoral n° DRHB BOA 2018-005 portant  
délégation de signature en matière d'ordonnancement  
secondaire en préfecture



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture  
Direction des ressources humaines  
et du budget  
Bureau de l'organisation  
administrative  
Réf: BOA/AF

Annecy, le 26 avril 2018

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

### **ARRETE N° PREF/DRHB/BOA/2018-005**

portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire en préfecture

**VU** le code de justice administrative et notamment ses articles R.414-1 et suivants et R.611-8-2 et suivants ;

**VU** la loi organique n° 2001.692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n° 2005.779 du 12 juillet 2005 ;

**VU** la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

**VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret n°63-608 du 24 juin 1963 relatif au recouvrement des créances de l'État étrangères à l'impôt et au domaine ;

**VU** le décret n° 92.604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2005.1621 du 22 décembre 2005 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et dans les départements ;

**VU** le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

**VU** les décrets nommant M. Guillaume DOUHERET, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie, Mme Aurélie LEBOURGEOIS, directrice de cabinet du préfet de la Haute-Savoie, M. Bruno CHARLOT, sous-préfet de l'arrondissement de Bonneville, Mme Evelyne GUYON, sous-préfète de l'arrondissement de Thonon-les-Bains et M. Jean-Marc BASSAGET, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois ;

VU l'ensemble des arrêtés ministériels et des arrêtés des préfets de région portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU les décisions préfectorales affectant les agents au sein des services de la préfecture de la Haute-Savoie ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie,

## A R R E T E

**Article 1 :** Dans le cadre de la gestion des crédits pour lesquels le préfet du département de la Haute-Savoie est ordonnateur secondaire, délégation est donnée pour la signature des commandes, contrats et marchés, subventions et décisions individuelles, la constatation du service fait et l'établissement de tous certificats nécessaires à certaines demandes de paiement à :

- M. Guillaume DOUHERET, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume DOUHERET, délégation est donnée au sous-préfet chargé de son intérim et de sa suppléance.

**Article 2 :** La délégation de signature prévue à l'article 1 du présent arrêté est donnée, dans le strict cadre des centres de coûts qu'ils gèrent et dans la limite des crédits mis à leur disposition à :

- Mme Aurélie LEBOURGEOIS, directrice de cabinet du préfet de la Haute-Savoie. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie LEBOURGEOIS, délégation est donnée à Mme Mélanie FATMI, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau de la sécurité intérieure, et à Mme Laurence Faure, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau de la représentation de l'État.

- Mme Evelyne GUYON, sous-préfète de l'arrondissement de Thonon-les-Bains. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne GUYON, délégation est donnée à Mme Anne-Gaëlle Bailly, attachée d'administration de l'État, secrétaire générale de la sous-préfecture de l'arrondissement de Thonon-les-Bains et à Mme Monique ROLLET, attachée d'administration de l'État, secrétaire générale adjointe.

- M. Bruno CHARLOT, sous-préfet de l'arrondissement de Bonneville. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno CHARLOT, délégation est donnée à Mme Isabelle BAUER, attachée d'administration de l'État, secrétaire générale de la sous-préfecture de l'arrondissement de Bonneville.

- M. Jean-Marc BASSAGET, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc BASSAGET, délégation est donnée à Mme Marie-Laure THOMAS-BARD, attachée d'administration de l'État, secrétaire générale de la sous-préfecture de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois.

**Article 3 :** Délégation de signature est donnée sur le programme 161 pour un montant limité à 1000 euros par demande d'engagement juridique, à Mme Catherine HALLER, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service interministériel de défense et de protection civiles.

**Article 4 :** La délégation de signature prévue à l'article 1 du présent arrêté est donnée sur les programmes 307 et 333 action 2, 723, 348 à hauteur de 3 000 euros et sur les programmes 148, 216 et 176 sans limitation de montant à Mme Nathalie BRAT, attachée hors classe d'administration de l'État, directrice des ressources humaines et du budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie BRAT, délégation est donnée à Mme Hélène DOUSTEYSSIER, attachée principale d'administration de l'État, à Mme Camille PEYRINT, attachée d'administration de l'État, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie BRAT, de Mme

Hélène DOUSTEYSSIER et de Mme Camille PEYRINT, délégation de signature est donnée à Mme Sophie LAROCHE, attachée d'administration de l'État.

**Article 5 :** En matière d'ordonnancement secondaire, délégation de signature est donnée à :

- Mme Nathalie BRAT, attachée hors classe d'administration de l'État, directrice des ressources humaines et du budget ;
- Mme Hélène DOUSTEYSSIER attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau des finances et des services généraux ;
- Mme Camille PEYRINT, attachée d'administration de l'État ;

à l'effet de signer, au nom du préfet :

- les demandes de paiement et autres pièces concernant la comptabilité de l'État, y compris les admissions en non valeur de créances de l'État étrangères à l'impôt et au domaine, les décisions d'opposition ou de relèvement de la prescription quadriennale ;
- les ordres de recettes rendus exécutoires ;
- tous documents, demandes de paiement et autres pièces concernant la comptabilité de l'État et relatifs au budget de fonctionnement et au patrimoine immobilier de la préfecture, à l'action sociale du ministère de l'intérieur, à la prise en charge des indemnités, allocations, prestations familiales et rémunérations de l'ensemble des personnels dont la gestion est assurée par la préfecture de la Haute-Savoie.

**Article 6 :** Dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau annexé, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Ange DEPOLLIER, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, coordinatrice départementale des dépenses à la préfecture de la Haute-Savoie et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Myriam SALLE, adjoint administratif principal de 1ère classe de l'intérieur et de l'outre-mer, sa suppléante pour signer les ordres de payer relatifs aux dépenses traitées en flux 4 du ressort du service facturier de la DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes.

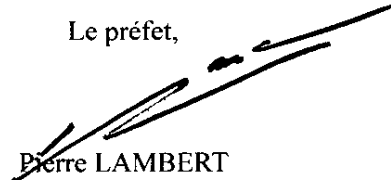
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Ange DEPOLLIER et de Mme Myriam SALLE, Mme Christine DUFFAUD, adjointe administrative principale de 2ème classe, assure l'intérim du poste avec délégation identique.

**Article 7 :** Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018. Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**Article 8 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie,  
le directeur départemental des Finances publiques de l'Isère,  
le directeur régional des Finances publiques du Rhône

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Le préfet,



Pierre LAMBERT

**ANNEXE :**  
**LISTE DES PROGRAMMES POUR LESQUELS LA DELEGATION DE SIGNATURE DU COORDINATEUR DEPARTEMENTAL EST ATTRIBUEE**

| Programmes                          | Intitulé des programmes   | Ministère  |
|-------------------------------------|---|--|
| 104                                 | Immigration et accès à la nationalité française   | Ministère de l'intérieur   |
| 111                                 | Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail  | Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social |
| 112                                 | Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire   | Services du Premier ministre   |
| 119                                 | Concours financiers aux communes et groupement de communes  | Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique     |
| 120                                 | Concours financiers aux départements  | Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique     |
| 121                                 | Concours financiers aux régions   | Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique     |
| 122                                 | Concours spécifiques et administration  | Ministère de l'intérieur   |
| 122<br>DCID Bibliothèques           | Concours spécifiques et administration  | Ministère de l'intérieur   |
| 129 (MILDT)                         | Coordination du travail gouvernemental  | Services du Premier ministre   |
| 148                                 | Fonction publique   | Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique     |
| 161                                 | Intervention des services opérationnels   | Ministère de l'intérieur   |
| 165                                 | Conseil d'Etat et autres juridictions administratives   | Services du Premier ministre   |
| 169                                 | Reconnaissance et répartition en faveur du monde combattant   | Ministère de la défense  |
| 172                                 | Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires  | Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche                                 |
| 207                                 | Sécurité et éducation routières   | Ministère de l'intérieur   |
| 209                                 | Solidarité à l'égard des pays en développement  | Ministère des affaires étrangères  |
| 216<br>(action sociale)             | Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur  | Ministère de l'intérieur   |
| 216<br>(contestations)              | Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur  | Ministère de l'intérieur   |
| 216<br>(formation)                  | Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur  | Ministère de l'intérieur   |
| 218                                 | Conduite et pilotage des politiques économique et financière  | Ministère de l'économie et des finances  |
| 232                                 | Vie politique, culturelle et associative  | Ministère de l'intérieur   |
| 301                                 | Développement solidaire et migrations   | Ministère de l'intérieur   |
| 303                                 | Immigration et asile  | Ministère de l'intérieur   |
| 307                                 | Administration territoriale   | Ministère de l'intérieur   |
| 307<br>(assistance technique FEDER) | Administration territoriale   | Ministère de l'intérieur   |
| 309<br>hors plan de relance         | Entretien des bâtiments de l'Etat   | Ministère de l'économie et des finances  |
| 333                                 | Moyens mutualisés des administrations déconcentrées   | Services du Premier ministre   |
| 723                                 | Contribution aux dépenses immobilières  | Ministère de l'économie et des finances  |
| 743                                 | Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions   | Ministère de l'économie et des finances  |
| 754                                 | Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières | Ministère de l'intérieur   |
| 833                                 | CAS Avances sur le montant des impositions reversés aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes                            | Ministère de l'économie et des finances  |
| Fonds Européens                     | FEDER régional 2000-2006 et 2007-2013 (compétitivité et emploi)   | Géré par le Ministère de l'intérieur   |
|                                     | FEDER coopération territoriale européenne (transnational - alpine space) 2000-2006 et 2007-2013   | Géré par le Ministère de l'intérieur   |
|                                     | FEDER plan Rhône (plurirégional)  | Géré par le Ministère de l'intérieur   |
|                                     | FEDER : Objectif compétitivité régionale et emploi (2007-2013)  | Géré par le Ministère de l'intérieur   |

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2018-04-26-004

Arrêté préfectoral n°DRHB BOA 2018-004 donnant  
délégation de signature à Mme la directrice des ressources  
humaines et du budget





## PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction des ressources humaines  
et du budget

Bureau de l'organisation administrative  
Références : BOA/AF (DRHB)

Anncsey, le 26 avril 2018

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

### **ARRETE N° PREF/DRHB/BOA/2018-004**

donnant délégation de signature à Mme la directrice des ressources humaines et du budget

**VU** le code de justice administrative et notamment ses articles R.414-1 et suivants et R.611-8-2 et suivants ;

**VU** les dispositions de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

**VU** le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2017-039 du 23 août 2017 portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures de la Haute-Savoie ;

**VU** la décision du 23 décembre 2009 nommant Mme Nathalie BRAT, attachée hors classe d'administration de l'État, directrice des ressources humaines et du budget, à compter du 1er janvier 2010 ;

**SUR** proposition de M. le secrétaire général,

### **ARRETE**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie BRAT, attachée hors classe d'administration de l'État, directrice des ressources humaines et du budget, à l'effet de signer tous documents relevant de la direction dont elle a la charge, à l'exception des arrêtés préfectoraux, sauf ceux portant octroi de congé-maladie, et des circulaires aux maires et chefs de service.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée à Mme Camille PEYRINT, attachée d'administration de l'État, chef du bureau des ressources humaines, à l'effet de signer tous documents relevant des attributions du bureau des ressources humaines à l'exception :

- des arrêtés préfectoraux,
- des circulaires aux maires et chefs de service ;

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Nathalie BRAT et de Mme Camille PEYRINT, délégation de signature est donnée à Mme Sophie LAROCHE, attachée d'administration de l'État, à l'effet de signer tous les documents relevant du bureau des ressources humaines.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Mme Sophie LAROCHE, attachée d'administration de l'État, animatrice de formation, à l'effet de signer tous documents relevant de la formation.

Article 4 : Délégation de signature est donnée à Mme Hélène DOUSTEYSSIER, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des finances et des services généraux, à l'effet de signer tous documents relevant des attributions du bureau des finances et des services généraux, à l'exception :

- des arrêtés préfectoraux,
- des circulaires aux maires et chefs de service.

En son absence ou en cas d'empêchement, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Ange DEPOLLIER, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur, adjointe au chef du bureau, à l'effet de signer tous documents relevant des attributions du bureau des finances et des services généraux.

Article 5 : En l'absence ou en cas d'empêchement concomitant de Mme Nathalie BRAT, de Mme Camille PEYRINT et de Mme Sophie LAROCHE, délégation de signature est donnée à Mme Hélène DOUSTEYSSIER pour les affaires relevant des ressources humaines, de l'action sociale et de la formation.

Article 6 : Délégation de signature est donnée à Mme Enza SANZARI, secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'intérieur, chef du bureau de l'organisation administrative, à l'effet de signer tous documents relevant des attributions du bureau de l'organisation administrative.

En son absence ou en cas d'empêchement, délégation de signature est donnée à M. Aymeric FONTANA, secrétaire administratif de classe normale du ministère de l'intérieur, adjoint au chef du bureau, à l'effet de signer tous les documents relevant du bureau de l'organisation administrative.

Article 7 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018. Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 8 : M. le secrétaire général, Mme la directrice des ressources humaines et du budget, Mmes et MM. les agents du ministère de l'Intérieur visés dans la présente délégation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

  
Pierre LAMBERT